



Communiqué de presse

TxCell améliore à nouveau les termes de son financement par OCABSA

Option pour TxCell lui permettant de racheter à tout moment jusqu'à 50% des obligations non encore converties en actions

Valbonne, France, le 17 mai 2018 à 17h45 CEST – TxCell SA (FR0010127662 – TXCL), société qui développe des immunothérapies cellulaires basées sur des cellules T régulatrices (Tregs) pour l'inflammation, l'auto-immunité et la transplantation, annonce aujourd'hui avoir conclu un nouvel accord avec Yorkville afin d'améliorer encore la ligne de financement par OCABSA.

Ce programme d'OCABSA prend la forme de tirages mensuels d'un montant nominal de 1,2 million d'euros¹ à la seule discrétion de TxCell, à concurrence d'un montant nominal total de 15 millions d'euros maximum. Il doit permettre à la Société de financer ses activités jusqu'au début de l'année 2019, y compris le dépôt, prévu au quatrième trimestre 2018, d'un dossier réglementaire (« CTA ») en vue d'initier une première étude clinique avec un CAR-Treg.

À ce jour, TxCell a utilisé 4,2 millions d'euros sur les 15 millions d'euros de la ligne de financement, dont 4 millions d'euros n'ont pas encore été convertis en actions.

Selon les nouveaux termes de l'accord, TxCell dispose de la faculté, à tout moment et à sa seule discrétion, de racheter en numéraire jusqu'à 50% des obligations non encore converties en actions au moment de l'exercice de cette option de rachat, pour un prix égal à 110% de la valeur nominale desdites obligations.

« Ce programme d'OCABSA est, à court terme, la meilleure solution de financement possible pour TxCell jusqu'à l'annonce de nouveaux catalyseurs pour le titre qui faciliteraient la mise en œuvre d'un refinancement de long terme. Dans cet intervalle, nous nous employons à en améliorer les caractéristiques, à l'image de ce nouvel avenant » déclare Raphaël Flipo, Directeur Administratif et Financier de TxCell. *« Si cette option venait à être exercée par TxCell, le rachat en numéraire d'une partie des obligations non converties pourrait en effet limiter la dilution des actionnaires et donc améliorer mécaniquement la valeur par action. »*

La Société travaille activement à la mise en œuvre d'un refinancement de long terme qui pourrait prendre la forme d'un partenariat stratégique et/ou d'une levée de fonds en fonction des conditions de marché et de l'annonce de nouveaux catalyseurs pour le titre. Le cas échéant, la Société pourra alors interrompre à tout moment les émissions mensuelles de tranches d'OCABSA.

¹ À l'exception du premier tirage qui s'est élevé à 1,8 million d'euros en février 2018.

À propos de TxCell – www.txcell.com

TxCell est une société de biotechnologies qui développe des plateformes innovantes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell cible la transplantation ainsi que différentes maladies auto-immunes (liées aux cellules T ou aux cellules B), comme la sclérose en plaques, l'arthrite rhumatoïde, les maladies inflammatoires de l'intestin ou les maladies inflammatoires de la peau.

Les thérapies cellulaires développées par TxCell utilisent des lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire découverte dans les années 90 et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies. Contrairement aux approches classiques basées sur des Tregs polyclonaux non-spécifiques, TxCell ne développe que des Tregs spécifiques d'antigène génétiquement modifiés, dans lesquels la spécificité antigénique est introduite par un récepteur dit chimérique (CAR) (cellules CAR-Treg).

Basée à Sophia-Antipolis, TxCell est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et compte actuellement 46 collaborateurs.

Contacts

TxCell

IR & Communication Department
Tel: +33(0) 4 97 21 83 00
Fax: +33(0) 4 93 64 15 80
contact@txcell.com

Image Box – Relations Presse

Neil Hunter / Michelle Boxall
Tel: +44(0) 20 8943 4685
neil.hunter@imageboxpr.co.uk
michelle.boxall@imageboxpr.co.uk

NewCap – Relations Investisseurs

Julien Perez / Mathilde Bohin
Tel: +33 (0)1 44 71 98 52
txcell@newcap.eu

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de TxCell estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de TxCell qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par TxCell ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par TxCell auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2017 de TxCell qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 25 avril 2018. TxCell ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.